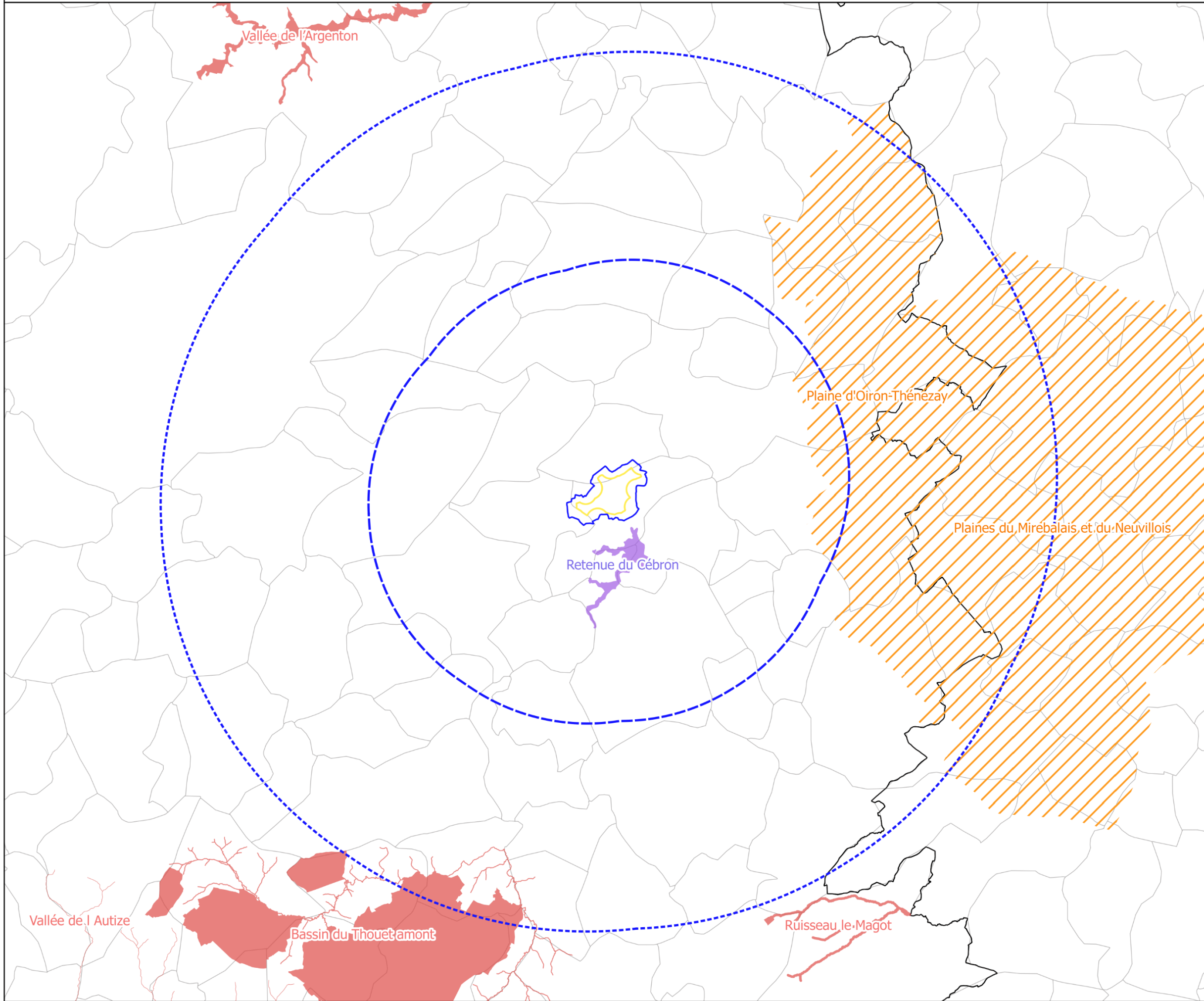


Périmètres de protection du patrimoine naturel



Légende

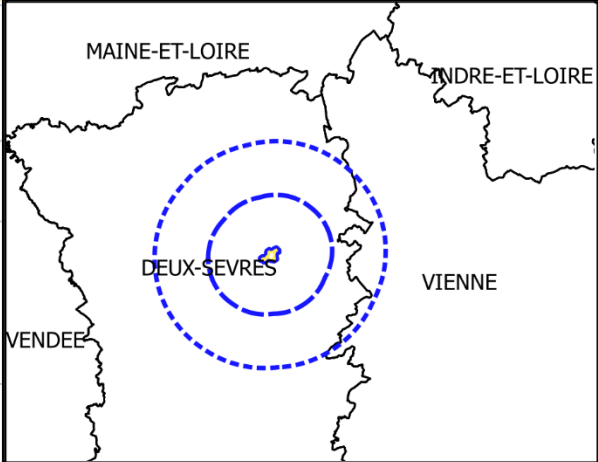
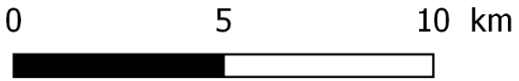
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER-10 km)
- Aire d'étude éloignée (AEE-20 km)

Données administratives

- Limites communales
- Limites départementales

Zonages naturels remarquables

- Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)



Projet de parc éolien  
Commune de Louin

N° CARTE - LOUIN\_ZPS\_ZSC\_APPB  
 FORMAT - A3    ECHELLE - 1/180 000  
 COORDS - L93    DATE - 28/10/2019  
 © IGN, NCA Environnement



### V. 3. Synthèse des zonages du patrimoine naturel

Aucun périmètre d'inventaire ne recoupe strictement l'aire d'étude immédiate. Toutefois deux zonages, liés au lac du Cébron sont situés à proximité immédiate de l'AEI et de la ZIP :

- la ZNIEFF de type 1 Lac du Cébron, située à 600m de la ZIP
- l'APPB Retenue du Cébron, situé à 800m de la ZIP.

Ainsi, sur cette seule bibliographie, une sensibilité est mise en évidence pour l'AEI, en lien direct avec les espèces attirées par la présence du lac du Cébron. En effet des interactions certaines auront lieu entre les individus d'espèces patrimoniales de l'AEI et celles des zonages naturels en période de reproduction, de migration ou d'hivernage.

Au-delà de l'AEI, les aires d'étude rapprochée et éloignée recourent respectivement

- 10 ZNIEFF de type 1, 1 ZNIEFF de type 2, 1 ZICO, 1 ZPS et 1 APP (pour l'AER : ZIP + 10km),
- 28 ZNIEFF de type 1, 2 ZNIEFF de type 2, 1 ZICO, 1 ZPS et 1 ZSC (pour l'AEE : ZIP + 20km).

Ces zonages sont bien à prendre en compte dans l'analyse des enjeux du projet éolien.

À noter que pour des espèces dynamiques comme l'avifaune et les Chiroptères, la présence au sein de l'aire d'étude éloignée n'exclut pas la potentialité de fréquentation de l'aire d'étude immédiate (halte ou passage migratoire, terrain de chasse, gîte estival, dispersion, etc.).

Les enjeux potentiels de l'AEI, en lien avec cette analyse des zonages naturels remarquables présents à proximité, seront surtout relatifs à l'avifaune nicheuse de plaine (rapaces et passereaux de plaine) et du bocage, mais également à l'avifaune migratrice, ainsi qu'aux Chiroptères dont la dispersion est supérieure à 3 km.

## VI. CONTINUITES ET FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES

### VI. 1. Cadre réglementaire de la notion de continuité écologique

Le Grenelle de l'Environnement, organisé en France en 2007, a eu pour objectif de prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable, en particulier pour restaurer la biodiversité par la mise en place d'une trame verte et bleue et de schémas régionaux de cohérence écologique, tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant l'efficacité énergétique.

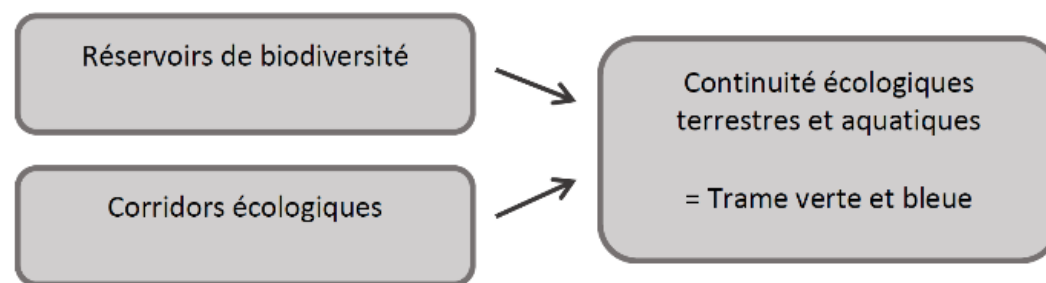
### VI. 2. Trame verte et bleue

« La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire. Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques » (source : tvb-nouvelle-aquitaine).

Les **réservoirs de biodiversité** sont des « espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. »

Les **corridors écologiques** « assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. »

Les cours d'eau et les zones humides constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.



Ainsi, la Trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

### VI. 3. Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

#### VI. 3. a. Présentation générale

Conformément à l'article L371-3 du Code de l'environnement, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique constitue un document cadre régional à élaborer conjointement par les services de l'Etat et ceux de la Région Nouvelle-Aquitaine. Le SRCE décline la Trame verte et bleue à l'échelle régionale.

Il se compose :

- ✓ d'un résumé non technique ;
- ✓ d'une présentation et une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques ;
- ✓ d'un volet identifiant les espaces naturels, les corridors écologiques, ainsi que les cours d'eau et zones humides ;
- ✓ d'une cartographie comportant la Trame Verte et Bleue (échelle proche 1/100 000) ;
- ✓ des mesures contractuelles permettant d'assurer la préservation et la remise en état de la fonctionnalité des continuités écologiques ;
- ✓ des mesures prévues pour accompagner la mise en oeuvre des continuités écologiques dans les communes.

Le SRCE Nouvelle-Aquitaine a été approuvé à l'unanimité par les élus du Conseil régional réunis en session le 16 octobre 2015 et a été adopté par arrêté préfectoral le 3 novembre 2015.

Une analyse de la Trame Verte et Bleue (TVB) issue du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) Nouvelle-Aquitaine est présentée ci-après. Cette analyse s'appuie sur les cartographies du SRCE présentées en pages suivantes. À noter que les cartographies extraites du SRCE Nouvelle-Aquitaine sont bien présentées à l'échelle de 1/100 000<sup>ème</sup> pour lesquelles elles ont été conçues. Cette carte a pour objectif de localiser l'aire d'étude immédiate au sein des cartographies du SRCE Nouvelle-Aquitaine.

#### VI. 3. b. Analyse du SRCE

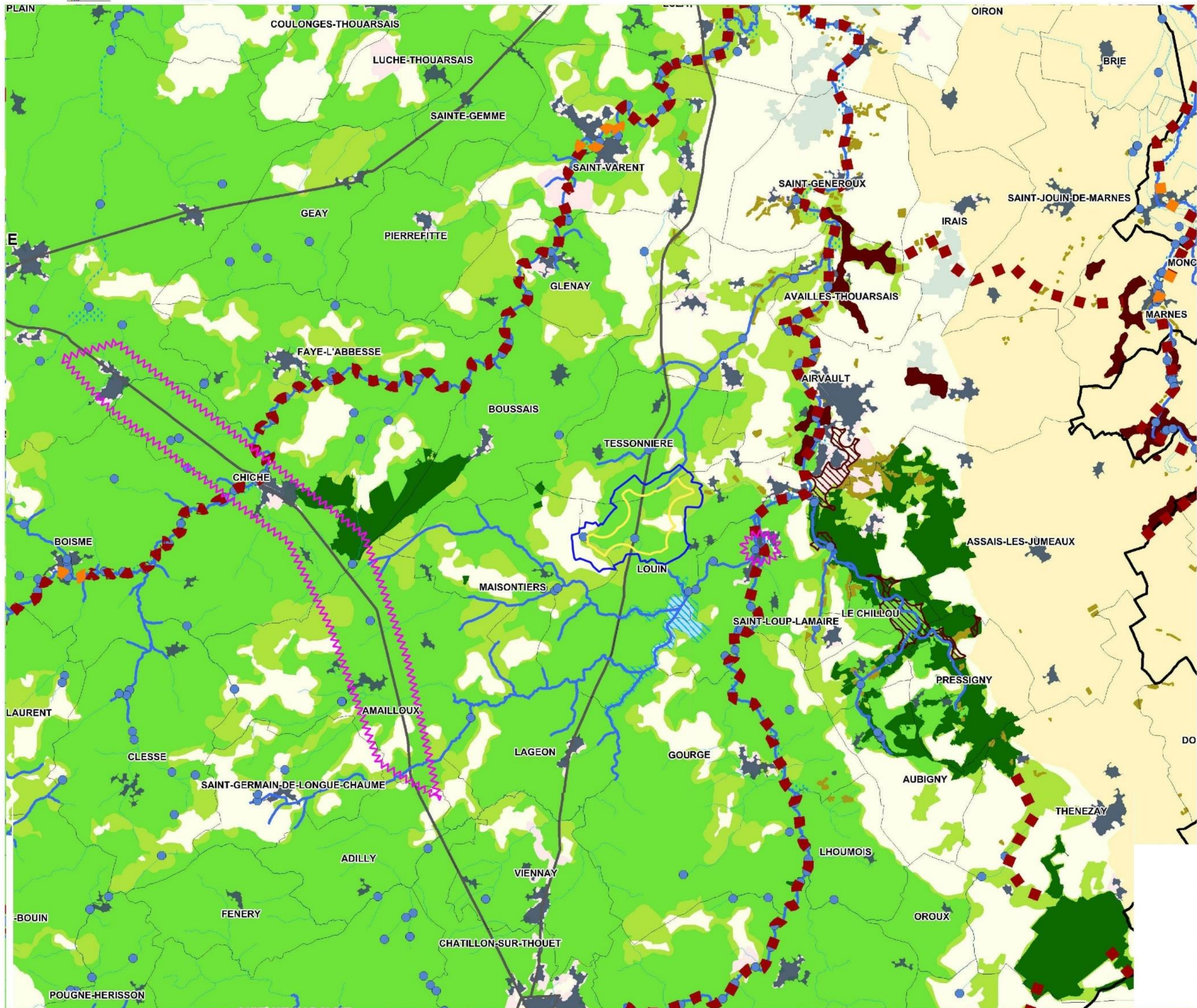
L'aire d'étude immédiate présente un système bocager à préserver et des zones de corridors diffus. Situé en tête de bassin versant, le réseau hydrographique considéré comme une composante bleue régionale pour son rôle dans la dispersion et la reproduction des espèces aquatiques, passe au nord et au sud de l'AEI. Moins de 20% du site présente aucun enjeu dans les cartographies du SRCE.

**Le SRCE met en avant la présence d'un réservoir de biodiversité au sein de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit du réservoir « Systèmes bocagers ».**

Les aires d'étude rapprochée et éloignée comprennent un grand nombre de réservoirs de biodiversité (à préserver) et de corridors écologiques d'importance régionale qui sont essentiellement liés aux composantes bleues régionales (cours d'eau). Les réservoirs sont principalement des zones de bocages et de forêts et landes. Une autre entité à enjeu est le lac de Cébron qui est une zone humide d'intérêt pour les espèces. Bien que situé en-dehors de l'AEI, la proximité du Cébron est à considérer, notamment l'attrait qu'il représente pour les oiseaux migrateurs.

**Situé dans un ensemble de réservoirs de biodiversité et en tête de bassin versant, et à proximité d'un corridor d'importance régionale, les aménagements sur l'aire d'étude immédiate pourront représenter, un dérangement des espèces de plaines ouvertes ainsi qu'une barrière au sein d'une continuité écologique identifiée à l'échelle du SRCE.**





**TRAME VERTE ET BLEUE**

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

**Réservoirs de biodiversité (à préserver)**

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Systèmes bocagers
- Plaines ouvertes
- APPB\* chiroptères

**Milieux littoraux :**

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

**Milieux humides :**

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

**Corridors écologiques**

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

**ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS**

**Infrastructures linéaires de transport**

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

**Zones urbanisées**

- Zones urbanisées denses

**Risque de fragmentation**

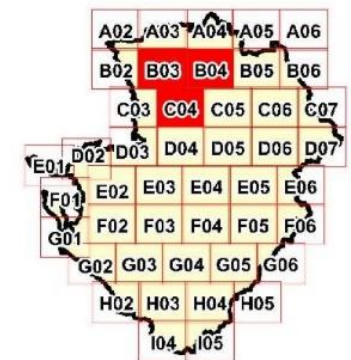
- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

**ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS**

- Grande faune
- Petite faune

**AUTRES ÉLÉMENTS**

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau



Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

Sources : BD TOPO®/IGN - BD CARTHAGE®/IGN - Union européenne, SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POTOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Collroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA, SO



## Chapitre 3 : ETAT INITIAL DU PATRIMOINE NATUREL



## VII. FLORE ET HABITATS

### VII. 1. Habitats

Les habitats ont été identifiés d'après les nomenclatures EUNIS et CORINE Biotopes. La cartographie des habitats répertoriés en 2019 est présentée en page suivante.

Tableau 38 : Habitats répertoriés sur l'aire d'étude immédiate

Typologie d'habitat	Code EUNIS	Code CORINE Biotopes	Code N2000 EUR15	Surface (ha)
Plans d'eau / Mares	C1.1	22.1	-	6,90
Fourrés mésophiles	F3.1	31.81	-	12,85
Fourrés sur sol pauvre	F3.13	31.83	-	0,89
Clairières forestières	G5.8	31.87	-	6,41
Fourrés de noisetier	F3.171	31.8C	-	0,28
Recrûs forestiers de feuillus	G5.61	31.8D	-	1,66
Fourrés mixtes	G5.62	31.8F	-	1,77
Prébois de résineux	G5.63	31.8G	-	0,47
Mégaphorbiaies	E3.4	37.1	6430	2,13
Prairies humides eutrophes	E3.41	37.21	-	12,71
Prairies à Jonc diffus	E3.417	37.217	-	11,07
Prairies à Jonc acutiflore	E3.42	37.22	-	5,01
Prairies humides de transition à hautes herbes	E3.45	37.25	-	0,24
Lisières humides à grandes herbes	E5.4	37.72	6430	0,92
Pâtures mésophiles	E2.1	38.1	-	243,38
Prairies de fauche	E2.21	38.21	-	10,14
Chênaies-charmaies	G1.A1	41.2	-	0,98
Frênaies-chênaies à <i>Arum</i>	G1.A131	41.231	-	43,30
Autres bois de feuillus	G1.7	41.H	-	0,77
Saulaies marécageuse	F9.2	44.92	-	0,29
Roselières basses	C3.24	53.14	-	0,13
Magnocariçaies	D5.21	53.21	-	0,71
Prairies humides améliorées	E2.62	81.2	-	6,51
Cultures	I1.1	82.1	-	276,54
Vergers d'arbres fruitiers	G1.D4	83.15	-	0,31
Vergers d'arbustes	FB.1	83.2	-	0,41
Vignes	FB.41	83.21	-	1,32

Typologie d'habitat	Code EUNIS	Code CORINE Biotopes	Code N2000 EUR15	Surface (ha)
Plantations de résineux	G3.F1	83.31	-	9,07
Plantations de peupliers	G1.C12	83.321	-	0,45
Autres plantations	G1.C4	83.325	-	2,60
Petits bois / bosquets	G5.2	84.3	-	1,81
Jardins	I2.2	85.3	-	0,19
Zones urbanisées	J1.2	86.2	-	0,25
Carrières	J3	86.41	-	0,26
Friches / Jachères	E5.1	87.1	-	3,78
Lagunes	J5.3	89.2	-	0,17

Deux grands types d'habitats dominent sur l'aire d'étude immédiate : les cultures bocagères (41,5%), ainsi que les prairies pâturées (41,3%). Ces dernières peuvent être différenciées en plusieurs typologies : les pâtures mésophiles (36,5%), les prairies humides eutrophes (1,9%), les prairies à Jonc diffus (1,7%), les prairies à Jonc acutiflore (0,8%), les prairies humides de transition à hautes herbes (<0,05%), les lisières humides et mégaphorbiaies (0,4%). Le pâturage est essentiellement bovin sur le secteur.



Figure 21 : Prairie humide à Jonc diffus – août 2019

Les habitats caractéristiques de zones humides (inscrits à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié) revêtent un caractère patrimonial, en tant que milieux menacés. La part de zones humides a en effet fortement régressé ces dernières années sur le territoire de la Gâtine. On note la présence de deux habitats rattachables à l'habitat d'intérêt communautaire 6430 « Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin », sous les déclinaisons « A. Mégaphorbiaies riveraines » et « B. Lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hygroclines ».